

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE WITTERNHEIM
DU 19 MARS 2024**

Conseillers**Élus :**

12

Conseillers**Présents :**

10

**Conseillers
absents avec
procuration:**

2

Le Conseil Municipal de la commune de WITTERNHEIM, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour et adressée avant la présente séance, s'est réuni en séance ordinaire publique, le dix-neuf mars deux mil vingt-quatre à vingt heures, dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Philippe BRAUN, Maire.

Le quorum est atteint et la séance est ouverte à 20 heures 00.

Membres présents :

BRAUN Philippe

BOURGEOIS Patricia

EDEL Annie

HABERER Patrick

HAUG Cédric

KRETZ Paul

KRETZ Jérôme

KRETZ Olivier

MEYER Marie Pia

STURM Roland

Membres absents avec procuration : HALTER Clément à KRETZ Olivier et LOOS Serge à KRETZ Paul

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Délibération sur le maintien de 2 postes d'adjoints
3. Election d'un adjoint au Maire
4. Délégations consenties à l'adjoint par le conseil municipal
5. Délibération portant sur l'ouverture des crédits pour les dépenses d'investissement
6. Divers

Monsieur le Maire indique en préambule que tout le monde a été marqué par le décès de Monsieur Claude KRETZ, adjoint au Maire depuis 2014. Il remercie les élus qui ont assisté à ses obsèques. Les élus soulignent le fait que Claude était quelqu'un de bienveillant, à l'écoute et militant associatif de la première heure.

Le Conseil Municipal observe une minute de silence en mémoire de Monsieur Claude KRETZ, adjoint au Maire.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales ainsi que de l'article L.2541-6 pour les conseils municipaux des communes d'Alsace-Moselle, le conseil municipal, désigne, à l'unanimité, Madame Solène SCHMITT, en tant que secrétaire de séance.

Voté à 12 voix pour

2. Délibération sur le maintien de 2 postes d'adjoints

Monsieur le Maire expose que par délibération du 26 mai 2020, le Conseil Municipal a décidé de créer deux postes d'adjoints. Suite au décès de Monsieur Claude KRETZ, 2^{ème} adjoint, l'assemblée doit se prononcer sur l'élection, parmi les conseillers municipaux, d'un nouvel adjoint ainsi que de sa position dans l'ordre du tableau.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-7-2 et L 2122-10,

Considérant que ces décisions doivent être prises avant l'élection,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de l'élection d'un nouvel adjoint,

DECIDE que l'adjoint à élire prenne le même rang qu'occupait Monsieur Claude KRETZ, à savoir le poste de 2^{ème} adjoint,

**Voté à 11 voix pour
1 abstention (BOURGEOIS Patricia)**

3. Election d'un adjoint au Maire

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-7-1,

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à deux,

Monsieur le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Conseil Municipal a désigné Madame Annie EDEL et Monsieur Jérôme KRETZ en tant qu'assesseurs.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote à bulletins secrets.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins	12
Bulletins blancs	2
Suffrages exprimés	10
STURM Roland	9
LOOS Serge	1

Ayant obtenu la majorité absolue Monsieur Roland STURM est proclamé deuxième adjoint au Maire.

✘ Indemnités de fonction

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 30 janvier 2024 fixant les indemnités de fonctions du maire, des adjoints et du conseiller municipal délégué,

Vu le budget communal,

Considérant que les assemblées délibérantes sont tenues de fixer les indemnités de fonctions dans la limite des taux maxima prévus par la loi pour chaque catégorie d'élus,

Monsieur le Maire précise qu'en application des dispositions de l'article L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales alinéa III, les conseillers municipaux auxquels le maire délègue une partie de ses fonctions peuvent percevoir une indemnité de fonction spécifique, laquelle doit toutefois rester dans le cadre de l'enveloppe budgétaire consacrée au maire et aux adjoints ayant reçu délégation. En aucun cas l'indemnité versée à un conseiller municipal ne peut dépasser l'indemnité maximale susceptible d'être allouée au maire de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

DE SUPPRIMER le poste de conseiller municipal délégué,

D'ALLOUER avec effet au 1^{er} avril 2024 une indemnité de fonction aux élus comme suit :

	Ancien montant brut 2024	Ancien taux en %	Nouveau montant brut 2024	Nouveau taux en %
Maire	1 500,34 €	36,50 %	1 656,54 €	40,3
1 ^{er} adjoint	411,05 €	10 %	439,83 €	10,7
2 ^{ème} adjoint	411,05 €	10 %	439,83 €	10,7
Conseiller délégué	205,53 €	5 %	/	/
TOTAL	2 527,97 €	/	2 536,20 €	/

**Voté à 11 voix pour
1 abstention (BOURGEOIS Patricia)**

4. Délégations consenties à l'adjoint par le Conseil Municipal

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2020 et du 19 mars 2024 fixant à deux le nombre des adjoints,

Vu l'élection d'un nouvel adjoint

Considérant que, pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation aux adjoints,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur Roland STURM, le 2^{ème} adjoint, les délégations suivantes :

- Encadrement du technicien communal
- Gestion des bâtiments communaux (MTL, hall sportif, école, mairie)
- Gestion foncier et forestier
- Travaux courants, espaces verts

Monsieur le Maire donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature en son absence à Monsieur Roland STURM, 2^{ème} adjoint, pour la signature des pièces suivantes :

- Acte d'état civil
- Mandats et titres
- Certificats administratifs
- Devis inférieur à 1 500 €

**Voté à 11 voix pour
1 abstention (BOURGEOIS Patricia)**

5. Ouverture des crédits pour les dépenses d'investissement du début d'année

Lors de la dernière séance du Conseil Municipal, nous avons délibéré pour l'ouverture des crédits pour les dépenses d'investissement. La Préfecture nous demande de retirer ladite délibération. Les crédits afférents au remboursement de la dette ne peuvent être inclus dans les ouvertures des crédits (article L 1612-1 du code général des collectivités).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

DE RETIRER la délibération n°2 du 30 janvier 2024.

D'APPROUVER pour 2024, les nouvelles ouvertures de crédits mentionnés ci-dessus pour les dépenses d'investissement.

Dépenses d'investissement	Budget 2023	¼ des crédits votés
Chapitre 20 Immobilisation incorporelle	7 000 €	1 750 €
Chapitre 21 Immobilisation corporelle	85 000 €	21 250 €
TOTAL	92 000 €	23 000 €

D'AUTORISER, en conséquence, Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024.

D'INDIQUER que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Trésorier d'Erstein.

Voté à 12 voix pour

5. Divers

✘ Colombarium

Le Conseil Municipal décide de prendre en charge le tarif de la concession cinéraire qu'occupe Monsieur Claude KRETZ pour une durée de 15 ans.

✘ Elsassputz

L'opération nettoyage de printemps aura lieu samedi 13 avril 2024 à 8h30 devant la Mairie. Nous faisons appel à tous les administrés pour participer à cette action citoyenne et écologique.

✘ Sentier pédestre

La maison de la nature a contacté plusieurs administrés intéressés par la faune et la flore et l'histoire de Witternheim. Ils seront associés à la confection des panneaux qui jalonnent le parcours.

✘ Poste d'adjoint technique

Monsieur Laurent BROMBERG, prendra ses fonctions d'adjoint technique à compter du 1^{er} avril 2024.

✘ Décoration du village

Monsieur Paul KRETZ remercie l'ensemble des bénévoles ayant participé à l'embellissement du village. L'école et la micro-crèche de Witternheim ont réalisé des figurines en bois sur le thème de Pâques.

 **Multi-accueil**

La société BEREST, maître d'œuvre, nous a envoyé une deuxième version de l'aménagement de l'entrée Est. Le chiffrage nous sera envoyé dès validation des plans par la CeA. Nous vous présenterons le projet dès réception des éléments.

Fin de séance à 21 heures 10.

BRAUN Philippe	KRETZ Paul	STURM Roland
BOURGEOIS Patricia	EDEL Annie	HABERER Patrick
HALTER Clément ABSENT	HAUG Cédric	KRETZ Jérôme
KRETZ Olivier	LOOS Serge ABSENT	MEYER Marie Pia